

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE
D'YEU

Séance du : 16 décembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/246

<p>Date Convocation 01/12/2025</p> <p>Date Affichage 09/12/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 16 - procurations 04 - absents 07 	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 4 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p>ABSENTS 7 : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

LABELLISATION DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) – 2026/2031

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Depuis le lancement du projet « Terres fert'île » en 2018, le territoire de l'Île d'Yeu est labellisé « Projet Alimentaire de Territoire » (PAT) niveau 1. Une reconduction de la labellisation niveau 2 a été obtenue par le Comité de Développement de l'Agriculture (CDA) en 2021 et pour 5 ans, soit jusqu'à début 2026.

Le 22 septembre, le CDA a déposé une nouvelle demande de reconduction du label PAT niveau 2 pour 5 ans, soit jusqu'en 2031, en réorientant le plan d'actions. En effet, le cahier des charges de l'appel à candidature a évolué. Désormais, les pré-requis et critères de reconnaissance de niveau 2 ont été renforcés afin d'assurer le caractère systémique des PAT et leurs impacts sur les différentes dimensions de la durabilité de l'alimentation (économique, santé, social, environnement) en réponse aux enjeux de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

Le nouveau plan d'actions est présenté ci-dessous :

Axe 1) Action foncière : soutien et pérennisation des activités agricoles :

- Suivi de l'outil vigifoncier : encadrement du marché foncier agricole, limitation de la spéculation foncière,
- Négociations avec des propriétaires privés et/ou acquisition de parcelles agricoles par la collectivité, en vue d'une mise à disposition à des agriculteurs sous forme de bail,
- Travail avec la SCCI Terres Islaises pour sécuriser la gestion de biens fonciers agricoles sur le long-terme,
- Appui technique à la collectivité sur des questions d'urbanisme agricole en vue de la révision du PLU,
- Soutien à l'installation de porteurs de projets.

Axe 2) Appui à la production locale :

- Aide au défrichage et au curage pour les agriculteurs sur le foncier communal agricole,
- Participation à la relocalisation des filières d'élevage avec l'appui au projet d'abattoir à la ferme (conseil, suivi),
- Portage ponctuel d'opérations collectives de plantation de haies sur des fermes de l'île,
- Economie circulaire : organisation de livraisons aux agriculteurs locaux de matières végétales produites sur l'île (broyat, compost végétal, terre fine, terre végétale) et issues des déchets verts ou de la construction (revalorisation).

Axe 3) Favoriser un système alimentaire durable, équilibré, social et solidaire :

- Sensibilisation des publics scolaires au jardinage, aux enjeux alimentaires et environnementaux par la ferme municipale,
- Organisation de formations dans les cuisines collectives sur les objectifs de la loi EGAlim : réduire les déchets alimentaires, diversifier les recettes, travailler les produits bruts (fruits et légumes) de la ferme municipale,
- Fluidifier, renforcer, pérenniser le lien entre la production de la ferme municipale et les cuisines des restaurations collectives,
- Développer les partenariats avec les structures engagées en faveur des systèmes alimentaires de territoire (le GAB avec l'action « paniers bio pour femmes enceintes », autre).

Axe 4) Sensibiliser aux enjeux de la transition agroécologique :

- Actions de communication : stand sur le marché, organisation de la fête de la bio, réunions publiques, autres.

En parallèle de la demande de reconduction du label PAT, une demande de subvention de 81 078€ a été déposée à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Pays-de-la-Loire. Cette demande couvre l'animation et la coordination du PAT.

Ces dossiers sont en cours d'instruction. Les résultats seront connus à la fin de l'automne 2025.

Les PAT sont souvent portés par les collectivités territoriales. Le portage par une association est moins courant. A l'île d'Yeu, il est lié à l'historique du projet « Terres fertile ». Néanmoins, la commune est bien présente dans le PAT, en tant que membre du CDA et en lien étroit avec les actions portées. Une condition d'éligibilité du PAT niveau 2 était l'engagement du candidat dans le projet en garantissant l'animation du projet par 1 ETP pendant 5 ans.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- **Approuve** le plan d'action du PAT niveau 2 déposé pour la période 2026-2031,
- **Approuve** l'engagement de la commune pour permettre l'animation du PAT sur la période 2026-2031,
- **Autorise** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU